Accusé de réception en préfecture

021-212102313-20121112-VD20121211-014-DE

Date de télétransmission : 19/11/2012 Date de réception préfecture : 19/11/2012

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 12 novembre 2012

MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : Mme MASLOUHI

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. DUGOURD - M. AYACHE -

Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme MODDE (pouvoir M. MASSON) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. MILLOT) - M. BORDAT (pouvoir Mme BERNARD) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. DUGOLIBR)

M. BOURGUIGNAT) - M.OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. MAGLICA - M. HELIE

OBJET DE LA DELIBERATION

Collège Clos de Pouilly - Représentation de la Ville

Monsieur Millot, au nom de la commission de la réussite éducative, expose :

Mesdames, Messieurs,

Au cours de ses réunions des 28 mars 2008 et 27 juin 2011, le Conseil Municipal a désigné les représentants de la Ville au conseil d'administration du collège Clos de Pouilly, dans les conditions suivantes :

- titulaires : Monsieur Alain Millot et Madame Myriam Bernard,
- suppléants : Monsieur Mohammed Izimer et Madame Stéphanie Modde.

Monsieur Jean-Yves Pian, conseiller municipal, a demandé que soit étudiée la possibilité de le désigner au sein de cet établissement.

Pour donner suite à sa sollicitation, je vous propose de modifier la représentation de la Ville au conseil d'administration du collège Clos de Pouilly, dans les conditions suivantes :

- titulaires : Messieurs Alain Millot et Jean-Yves Pian,
- suppléants : Monsieur Mohammed Izimer et Madame Stéphanie Modde.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission de la réussite éducative, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir modifier la représentation de la Ville au conseil d'administration du collège Clos de Pouilly, dans les conditions proposées.

